



## L'ACTUALITÉ

# LA DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS ARRIVE À GRANDS PAS

**Pour qu'elles puissent conserver leur capacité à accéder directement à ces marchés, il importe d'inciter les entreprises à se former à la dématérialisation des marchés publics.**

### BIENTÔT LE DUME SERVICES

Au cours de la dernière réunion « OPEN LAB MPS » (marché public simplifié), il a été annoncé qu'une version du « DUME services » serait lancée, a priori, début avril 2018. Il s'agit d'un service en ligne permettant aux acheteurs et aux entreprises candidates de se conformer à la future obligation de recevoir et transmettre un DUME électronique. Les informations renseignées sur ce serveur permettront à une entreprise de générer un « DUME entreprise » et les acheteurs éditeront des « DUME acheteurs ». Une entreprise pourra fusionner son DUME avec celui de l'acheteur pour répondre à un marché. Le e DUME est articulé avec le programme « Dites-le nous une fois », ce qui signifie que les collectes de certificats fiscaux, sociaux, assurances, certificats de qualification professionnelle, et autres s'opéreront de la même manière qu'aujourd'hui dans le cadre des MPS.

Pour être clair, la règle est qu'il appartient à l'entreprise de choisir si elle remplit un DUME pour répondre à un marché public (à contrario, le DUME ne peut être exigé par l'acheteur public). L'acheteur, quant à lui, devra être en mesure d'accepter une candidature sous forme de DUME.

Les DC1 et DC2 pourront toujours être remplis par les entreprises, cependant de façon dématérialisée, et les réponses sous MPS seront encore acceptées.

### VERS LE FULL DÉMAT

La Confédération suit de près ce dossier sensible puisque cet outil DUME est censé permettre une réponse dématérialisée simplifiée en vue du « FULL DEMAT » c'est-à-dire de la dématérialisation généralisée, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre prochain. La CAPEB a demandé que la liste des acheteurs pilotes lui soit communiquée afin que les CAPEB puissent prendre contact localement et faire participer les entreprises pour vérifier si les documents sont adaptés aux petites entreprises du bâtiment. Cette expérimentation est essentielle. Il s'agit, à l'heure de la transition numérique de la commande publique, de faire en sorte que les outils mis en place n'empêchent pas l'accès direct des entreprises artisanales aux marchés publics et que les entreprises puissent se les approprier rapidement.

### SE FORMER EST INDISPENSABLE

D'ores et déjà, il est essentiel de sensibiliser les entreprises à la nécessité de se former pour répondre de façon dématérialisée aux marchés publics. L'offre de formation en la matière est prête depuis 2010 dans le Réseau. D'ailleurs, en 2017, sur 192 entreprises issues de 20 départements formées sur les marchés publics, 63 entreprises l'ont été

spécifiquement sur la dématérialisation des marchés publics. Ces chiffres montrent que de nombreuses entreprises restent à former pour passer le cap de la réponse papier à la réponse dématérialisée et ne pas risquer de perdre l'accès aux marchés publics. Il est par ailleurs essentiel de demander aux Régions, Conseil départementaux et autres collectivités locales, organismes HLM, de labelliser leurs marchés publics MPS afin que les entreprises puissent répondre facilement et bénéficier de la collecte des certificats précités, ce qui fait gagner 1 heure aux entreprises par consultation (selon le bilan dressé lors de l'OPEN LAB MPS du 13/03). Le DUME embarquant MPS à terme, la transition sera donc facilitée pour les entreprises habituées à MPS.

### UN NOUVEAU CERTIFICAT DE SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

Signalons enfin que le partenariat qui avait été passé avec l'APCMA concernant le certificat de signature électronique CertiMétiers, est devenu caduque, l'APCMA ayant décidé d'abandonner ce produit. Une nouvelle offre est recherchée, l'objectif étant de disposer rapidement d'un produit adapté aux besoins de nos adhérents afin qu'ils soient prêts avant le lancement du « FULL DEMAT ».

+3,9%

L'ENCOURS DE CRÉDITS ACCORDÉS AUX PME  
S'EST ACCRU ENTRE 2016 ET 2017.



## ÉCONOMIE

# L'ACCÈS DES TPE AU CRÉDIT S'AMÉLIORE

**La Médiation du Crédit constate une nette amélioration de la situation des entreprises à l'égard de leurs banques.**

L'an dernier, en effet, elle a reçu 17 % de dossiers en moins qu'en 2016. Ainsi, 1 394 dossiers ont été instruits et se sont conclus par une réussite pour 65 % d'entre eux.

Grâce à l'action de la Médiation, 193 millions d'euros de crédits ont ainsi été accordés permettant de sauver les entreprises demandeuses et, par voie de conséquence, leurs emplois : 11 200 personnes ont ainsi pu conserver leur travail.

La Banque de France a relevé, pour sa part, que les taux de crédit particulièrement bas ont permis de satisfaire 96 % des demandes de crédits d'investissement et 84 % des dossiers de crédits de trésorerie.

Ces taux sont respectivement de 85 % et de 65 % pour les TPE.

Ces dernières sont d'ailleurs les plus nombreuses à solliciter l'appui de la Médiation pour obtenir gain de cause. 84% des dossiers émanent des petites entreprises. Parmi elles, il faut souligner que, l'an dernier, les petites entreprises du bâtiment sont apparues moins fragiles que celles du commerce de détail et celles des services (41 % des demandes).

C'est bien souvent le manque de fonds propres qui conduit une entreprise à s'adresser à la Médiation après avoir essuyé une fin de non-recevoir de la part de leur banque. C'est pourquoi le Médiateur leur recommande d'anticiper leurs besoins de financement dès que leurs carnets de commandes se regarnissent.

## RÉSEAU

### → LA CNAGS PRÉPARE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE BREST

Comme chaque année, les Présidents et les Secrétaires généraux du Réseau, départementaux et régionaux, ainsi que les membres du Conseil d'administration confédéral, se sont réunis pour examiner et débattre des projets de résolutions qui seront soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale, les 24 et 25 avril à Brest.

L'après-midi du 27 mars a été ajoutée au programme initial afin de permettre une large discussion autour du projet ABCD et de ses différents volets. En l'occurrence, parallèlement aux choix et décisions à faire concernant la campagne de communication dont le principe a été arrêté à Strasbourg, d'autres décisions doivent être prises cette année concernant la mise en œuvre du service de base dans toutes les CAPEB départementales et les moyens d'y parvenir.

Pour cette partie des débats, l'agence Anatome avait été invitée à présenter les projets de messages et de visuels qui pourraient nourrir cette campagne de communication, éléments qui ont fait l'objet de pré-tests auprès d'entreprises adhérentes et non adhérentes.

Le lendemain, la CNAGS a examiné les cinq projets de résolutions qui seront proposés au vote des délégués cette année.

La première a concerné **les questions sociales**. Au menu, notamment, la nécessité de continuer à baisser les charges sociales, les questions de santé/sécurité et les priorités de la CAPEB vis-à-vis de la réforme des retraites, la réforme du RSI et l'opposition de la CAPEB à la création d'un 3<sup>ème</sup> statut du travailleur indépendant.



Le deuxième projet de résolution a porté sur **les questions économiques** : simplifications réglementaires, incitation à la réalisation de travaux, renforcement des moyens alloués à la revitalisation des centres-villes. La CAPEB y plaide pour le maintien des aides à la rénovation énergétique pour tous les types de travaux, fait des propositions pour massifier les travaux, réaffirme les principes auxquels elle tient concernant les marchés publics, et réitère ses demandes en matière de gestion et de financement des petites entreprises, sans oublier la simplification du dispositif RGE.

Troisième projet de résolution : **les questions techniques et professionnelles**. La CAPEB y revendique notamment l'incitation et la progressivité dans l'obligation du recours au BIM, la poursuite de l'accompagnement des professionnels au travers de plans tels que PACTE ou le PTNB, la prise en compte des contraintes particulières des petites entreprises dans la gestion des déchets, la simplification du dispositif des CEE, et l'encadrement du photovoltaïque et en particulier de l'autoconsommation.

Avant l'analyse de la résolution portant sur les questions de formation, l'ISM a pu présenter sa nouvelle offre de services consistant à assurer le suivi des élus du Réseau en termes de formation.

Il s'agit, en particulier, d'identifier les nouveaux élus pour leur proposer des formations adaptées à leurs fonctions et de proposer, d'une façon individualisée, à ceux qui se sont déjà formés en suivant l'École des Cadres par exemple, d'autres formations courtes en rapport avec leurs missions ou correspondant à des axes à approfondir.

Quatrième projet de résolution : **les questions de formation** avec, évidemment, les axes prioritaires de la CAPEB dans la mise en œuvre de la grande réforme à venir : là encore, prise en compte des spécificités de l'artisanat du bâtiment, accompagnement renforcé des entreprises, renforcement des coopérations entre les acteurs, respect d'une période transitoire, absence d'augmentation des coûts, réaffirmation du rôle essentiel des branches, mutualisation au profit des petites entreprises, péréquation pour l'apprentissage, orientation choisie des jeunes, entre autres.

Enfin, la dernière résolution porte sur les **concurrents déloyaux** et confirme la détermination de la CAPEB à lutter fermement contre les dérives du travail détaché et à cantonner le régime de la microentreprise à une étape vers la création d'une entreprise de droit commun.



60  
MILLIARDS D'EUROS

C'EST LE COÛT DE LA POLITIQUE  
FAMILIALE TOUTES AIDES  
CONFONDUES.

GOUVERNEMENT

## IMPÔT SUR LE REVENU : UN RAPPORT MET LE FEU !

**Les députés Gilles Lurton (LR) et Guillaume Chiche (LREM) ont été chargés de produire un rapport sur la politique familiale par la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale.** La politique familiale se traduit aujourd'hui par une trentaine d'aides de toute nature. La principale proposition de

ce rapport était de fusionner le quotient familial avec les allocations familiales pour constituer une allocation unique qui aurait été versée à toutes les familles dès le premier enfant. Tollé général ! Le Gouvernement a dû démentir et affirmer qu'il n'était pas question de supprimer le quotient familial qui représente aujourd'hui 12 milliards

d'économies d'impôt par an pour 7,8 millions de ménages. Il est vraisemblable que le rapport de ces deux parlementaires reste dans les tiroirs...au moins jusqu'à la prochaine loi de financement de la sécurité sociale cet automne. Mais le Gouvernement osera-t-il revenir sur ce sujet si sensible ? rien n'est moins sûr !

### → RÉFORME DES RETRAITES : MISSION IMPOSSIBLE ?

**Les grandes lignes de la réforme des retraites voulue par le Président de la République sont connues : aligner le régime public et le régime privé pour aboutir à un système unifié autour d'un principe de comptabilisation des droits par points.**

On mesure l'ampleur de la tâche quand on sait qu'il existe en France une quarantaine de régimes de retraite obligatoires par répartition, et que la plupart des cotisants relèvent d'au moins deux régimes : l'un de base, l'autre complémentaire. Et les premiers ne fonctionnent pas sur les mêmes bases que les seconds, puisque les régimes

de base reposent sur un calcul par trimestre et annuité alors que les régimes complémentaires se fondent sur un système de points. Complicé. Jean-Paul Delevoye, le Haut-Commissaire en charge de la réforme des retraites le sait : son dossier est explosif ! Il l'est parce que toutes les fois où il a été question de toucher aux régimes spéciaux, une levée de boucliers s'est produite. Il l'est également parce que les comptes sont dans le rouge et devraient le rester au moins jusqu'en 2027 d'après les projections du Conseil d'Orientation des Retraites. Le régime général ne parvient pas à redresser ses comptes

quand d'autres reprennent une route plus vertueuse, comme c'est le cas des régimes complémentaires Agirc-Arrco pour lesquels les partenaires sociaux ont pris des mesures difficiles mais manifestement prometteuses.

Il semble difficile d'enrayer le déficit du régime de base sans revoir l'âge légal de départ à la retraite. Mais pour l'instant, le Gouvernement se contente de préparer les esprits et n'a pas encore osé faire de proposition en ce sens. L'exécutif s'accorde une bonne année pour avancer sur ce dossier et a d'ores et déjà annoncé que la réforme serait finalisée pour l'été 2019.

### → LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES À NOUVEAU ENCOURAGÉES ?

**La défiscalisation des heures supplémentaires, ou plus exactement l'exonération des cotisations sociales sur ces heures, serait à nouveau à l'ordre du jour.**

Une mesure pourrait être prise en ce sens d'ici 2020. Mais, alors qu'aucune disposition n'a encore été prise, des voix s'élèvent déjà pour dénoncer une hypocrisie. En effet, si les heures supplémentaires n'étaient plus chargées de cotisations sociales, tout en n'étant pas déductibles des impôts, elles viendraient alors gonfler les revenus des salariés qui, au final, paieraient plus d'impôts... Autrement dit, il s'agirait d'une augmentation de revenus en trompe l'œil.

Sans avoir d'idée précise sur la manière d'opérer cet encouragement aux heures supplémentaires, Bercy estime que le coût total de cette « largesse » pourrait atteindre 3,5 milliards d'euros. D'où la perspective de 2020 et non pas de 2019.

### → CHÔMAGE : LE GOUVERNEMENT TRANCHE SUR LES CONTRÔLES

**Avant même la présentation du projet de loi relatif aux parcours professionnels, la Ministre du Travail a fait connaître les intentions du Gouvernement en matière de contrôle des chômeurs.**

Il semblerait donc que la suspension des allocations puisse être décidée dès le premier manquement pour un mois, puis pour deux mois après un deuxième manquement et 4 mois pour le troisième.

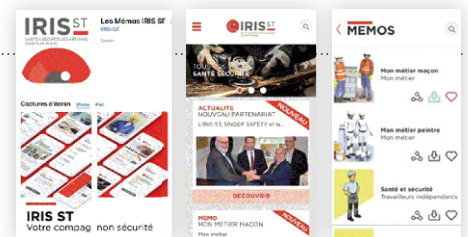
Cette nouvelle règle s'appliquerait aux demandeurs d'emploi qui n'apportent pas la preuve qu'ils recherchent activement un emploi, ou qui ont refusé une offre raisonnable d'emploi. Au passage, la définition de cette offre raisonnable devrait être revue sur la base d'un contrat entre le demandeur d'emploi et son conseiller, l'objectif étant de personnaliser au maximum les paramètres à prendre en considération. Un suivi plus étroit est par ailleurs envisagé, exigeant que chaque demandeur d'emploi remplisse chaque mois un « journal de bord numérique » précisant les démarches qu'il a entreprises. Ce nouvel outil devrait être expérimenté dès janvier prochain dans deux régions et ce pendant un an.

SOCIAL

### → L'APPLICATION « LES MÉMOS IRIS-ST » FAIT PEAU NEUVE

**L'IRIS-ST vient de sortir une nouvelle version de son application smartphone « Les mémos IRIS-ST ».** Plus esthétique, plus ergonomique et surtout remplie de nouvelles fonctionnalités au service des entreprises artisanales du bâtiment, cette version de l'application est le complément idéal du site de l'IRIS-ST pour toutes les questions de santé et de sécurité. Sur smartphone ou tablette, elle permet aux utilisateurs (chef d'entreprise, conjoint, salarié, apprenti...) d'accéder à toute l'information

prévention par métier. L'application permet une définition personnalisée du profil de l'utilisateur lors de son inscription (statut, métier(s), taille d'entreprise...). Elle donne accès aux dernières nouveautés de l'IRIS-ST (nouveaux mémos, études, partenariats, vie de l'Institut...) à travers un fil d'actualités ainsi qu'à toute l'information prévention correspondant au profil de l'utilisateur, avec la possibilité de partager, télécharger ou encore ajouter l'information dans son onglet « favoris ». En prime : un quiz qui permet de



tester ses connaissances santé-sécurité et bien sûr la possibilité de contacter et d'adresser un message à l'IRIS-ST.

Cette nouvelle application est disponible gratuitement sur iOS et sur Android. Nous comptons évidemment sur vous pour en faire la promotion la plus large possible.

# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## UN ENTRETIEN AVEC LE MINISTRE DE L'ECONOMIE

Patrick Liébus a été reçu vendredi dernier par le Ministre de l'Economie dans le cadre d'une délégation U2P.

Il s'agissait d'évoquer les principaux points du projet de loi PACTE qui intéressent directement les petites entreprises. On relèvera notamment les changements de seuils envisagés, les centres de gestion, le statut des conjoints, le stage préalable à l'installation que le Gouvernement veut à nouveau supprimer et que le Président Liébus a vivement défendu, tout comme l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprise que la CAPEB assure au travers de ses ICRE-BTP.

## PRÉPARATION DE LA CNAGS

Le Président confédéral et le Conseil d'administration ont préparé mardi matin la réunion spéciale de la CNAGS sur l'avancement du projet ABCD et les propositions de résolution et de décisions qui seront soumises au vote des délégués de l'Assemblée générale.

## RÉUNION DU COMITÉ FRANCE STRATÉGIE

France Stratégie, le Commissariat général à la stratégie et à la prospective (CGSP), s'est réuni jeudi dans le cadre de la semaine de l'industrie. Rappelons que cette institution, rattachée au Premier ministre, a pour objectif de concourir à la détermination des grandes orientations pour l'avenir de la Nation et des objectifs à moyen et long terme de son développement.

## ENTRETIEN PARLEMENTAIRE

C'est encore un député de la Côte d'Or que la CAPEB a pu rencontrer ce 29 mars. Jean-Christophe Repon, chef de file des questions de formation pour la CAPEB, a ainsi reçu Mme Khattabi, l'une des parlementaires qui connaît bien les problématiques de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Il s'agissait, bien évidemment, de lui faire part de nos priorités et des besoins des petites entreprises du bâtiment à la veille de l'examen, par le Parlement, du projet de loi "pour la liberté de choisir son avenir professionnel". Le Président de la CAPEB



s'est joint à eux pour évoquer les autres projets en cours.

## MÉTIERS



## → CHRISTIAN SCHIEBER RÉUNIT SES CONSEILLERS POUR LA DERNIÈRE FOIS

C'était effectivement la dernière fois que Christian Schieber présidait l'UNA Métiers de la Pierre et accueillait les conseillers professionnels de l'UNA ce mardi 27 mars, puisqu'il a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat lors de la prochaine assemblée générale.

La réunion a permis de préciser les nouvelles informations à faire figurer sur la page de l'UNA sur ARTUR, de faire un point sur l'ensemble des dossiers en cours et de finaliser la préparation des Journées Professionnelles de la Construction de Brest.

## SOCIAL

## → LA SÉCURITÉ SOCIALE DES INDÉPENDANTS PREND SON ENVOL

**Le premier comité de pilotage de la sécurité sociale des indépendants qui succède au RSI s'est réuni le 19 mars en présence de la Ministre de la Santé, Agnès Buzyn et du Ministre de l'action publique Gérard Darmanin.**

Le RSI a été légalement supprimé depuis le 1<sup>er</sup> janvier mais c'est progressivement qu'il intégrera le régime général. En l'occurrence, une période transitoire de deux ans est prévue pour mener à bien cette réforme et éviter les déboires que le RSI a connu lors de son lancement précipité. C'est précisément pour éviter de retomber dans les dysfonctionnements tant décriés de feu

le RSI que le comité de pilotage se réunira chaque mois et veillera à la continuité des services rendus aux indépendants. Ce comité fonctionnera avec les directeurs de la CNAM, de la CNAV, de l'ACOSS et de la nouvelle « Caisse nationale déléguée pour la sécurité sociale des travailleurs indépendants ». Comme nous l'avions demandé, avec l'U2P, la réforme sera transparente pour les ressortissants du régime. Ainsi, ils conservent leur compte internet sur le site [www.secu-independants.fr](http://www.secu-independants.fr) qui reste en fonctionnement.

Les anciennes caisses du RSI, devenues les « agences de sécurité sociale pour les

indépendants » continuent d'assurer leurs missions auprès des indépendants, pour le compte du régime général. Ce n'est qu'en 2020 que les CPAM de l'assurance maladie, les Carsat et la CNAV pour la retraite, prendront le relais. Les Urssaf ont d'ores et déjà commencé à gérer les recouvrements et les contrôles dans leur totalité, éliminant ainsi toute confusion avec les services de la caisse.

Les travailleurs indépendants n'ont aucune démarche à faire et peuvent continuer à agir comme ils le faisaient jusqu'à présent, auprès des mêmes points d'accueil avec les mêmes numéros de téléphone.

Crédit photo : CAPEB / iStockPhoto © 2018